

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**  
**À tous les médias**

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA REDEVANCE EXIGIBLE POUR L'UTILISATION DE  
L'EAU : RÉACTIONS DE LA SESAT**

**Amos, le 29 avril 2010**

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue accueille favorablement l'initiative du gouvernement du Québec qui vient de rendre public son *projet de règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau*. La notion d'utilisateur-payeur est un principe fondamental que tout usager du territoire devrait respecter, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une ressource commune essentielle telle que l'eau. Les eaux souterraines sont une richesse naturelle qui est de plus en plus reliée à l'identité témiscabitiennne et nous sommes très heureux de constater que ces redevances sur l'utilisation et l'exploitation de la ressource « eau » seront perçues et qu'elles seront versées au Fonds vert, afin d'assurer la gouvernance de l'eau, ce qui constitue un atout de développement majeur pour notre région.

Cependant, considérant l'importance de ce nouveau type de législation ainsi que les nombreuses ramifications qui y seront associées, il nous semble que le gouvernement a brûlé une étape importante. En effet, la SESAT aurait désiré que le débat précède la réglementation et non l'inverse. Les activités visées, le montant et la modulation des redevances exigées et le mode d'allocation des ressources du Fonds vert nous apparaissent comme autant de points dont il faudrait débattre préalablement.

« Le MDDEP a basé sa liste des catégories de préleveurs visées sur celle de l'Ontario, mais les secteurs d'utilisation dominants sont-ils les mêmes pour les deux provinces? Par exemple, quelle importance sera accordée spécifiquement à l'eau souterraine comme champ d'intervention? » mentionne Serge Bastien, président de la SESAT. « D'autre part, 8,8 millions de dollars annuellement pour assurer la gouvernance de l'eau au Québec, c'est un premier pas oui, mais c'est nettement insuffisant pour couvrir les besoins d'investissements dans ce secteur. Un débat de fond doit être fait, et en étant trop expéditif, on risque de tomber encore une fois dans le mur-à-mur. »

À titre d'organisme ayant comme objectif de contribuer à l'élaboration de règles relatives à la gouvernance, la protection et la mise en valeur de l'eau souterraine, la SESAT entend jouer son rôle, peu importe les conditions imposées. Nos recommandations tiendront compte le plus possible du contexte régional de l'utilisation de l'eau, particulièrement de l'eau souterraine.

-30-

Source : Olivier Pitre  
819-732-8809 poste 8241

Pour entrevue : Serge Bastien  
Président  
819-732-2812 poste 214